

# Cahier revendicatif FLS SACLAY

## Rémunération

Les agents FLS reprennent à leur compte l'ensemble des revendications salariales nationales de l'intersyndicale.

Les salariés FLS revendiquent :

- Que soient reconnus les diplômes scolaires à l'embauche et de façon rétroactive
- Que soit réévaluer la prime de sujétion, afin de corriger positivement la prise en compte de la pénibilité des salariés FLS, à ce titre et afin d'en finir avec cette inégalité de traitement, les salariés FLS revendiquent :
  - Une prime de sujétion « tronc commun 2X8 et 24X48 » de 38 points.
  - Une prise en compte dans la NIG 400 des pénibilités de la FLS (création fiche).
  - La rétroactivité pour tous les agents a 3 ans ou à la date d'embauche si présence à la FLS < 3 ans.
- Qu'il y ait une revalorisation salariale liée au nouveau statut d'agent de surveillance renforcée sur site sensible relative aux nouvelles obligations induites.
- Qu'il y ait une prime unique, non cumulable, pour les formateurs FLS puisque le CEA est reconnu officiellement comme organisme de formation et afin de compenser l'investissement personnel du salarié pendant et en dehors de ses horaires de travail.
- Que soient revalorisées les indemnités kilométriques afin de pallier à l'augmentation des prix du carburant et de l'entretien/achat des véhicules.
- Prise en compte du temps de trajet comme temps de travail dans les missions.
- Ne plus plafonner la prime d'ancienneté.
- Que soit mis fin à l'inégalité de traitement des salariés FLS dans leur évolution dans la grille :
  - Ne pas conditionner les changements de niveaux à l'obtention du CATS et du BATS.
  - Valoriser l'obtention de ces diplômes en y associant des points sur le salaire.

## Effectifs

Les salariés FLS revendiquent des embauches immédiates pour que, au minimum, les effectifs du PCMNIT soit respectés sur chaque centre.

## CAA

### **Les salariés FLS revendiquent :**

- Que 5 ans de travail donnent droit à 1 an de CAA acquis (arrêter de compter en nombre de gardes, c'est déjà en place dans certains centres).
- Que soit retirée la ligne qui refuse aux agents FLS de retourner en 24/48 si on le quitte pour du 2\*8 temporairement et aussi pour les agents qui souhaitent prendre leur deux fois six mois de CAA en anticipation. Accord de 2005 sortie du service 24\*48 et accord CAA de 2009.
- Que l'accord de 2005 soit revu : sortie du service 24x48, biseau trop restrictif, réduire les pertes de rémunération pour les salariés qui sortent la filière IV.
- La possibilité de prendre, à tout moment, l'ensemble de nos droits acquis CAA pendant notre carrière et non pas comme il est prévu aujourd'hui - 6 mois renouvelable 6 mois.
- L'allongement des droits à la CAA (plus de 5 ans) et ce, afin de compenser l'allongement du départ à la retraite.

## Suivi des accords de fin de conflit et du procès

- Les salariés FLS revendiquent la prise en compte de leurs revendications et le respect des accords, et ce en présence de l'ensemble des organisations syndicales du CEA.